

Date de dépôt : 29 août 2013

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Roger Golay,
Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python, Olivier Sauty,
Dominique Rolle, Pascal Spuhler, Eric Stauffer, Mauro Poggia,
Marie-Thérèse Engelberts, Florian Gander et Guillaume Sauty :
Archives d'Etat victimes de fuites d'eau : Genève prend des
risques inouïs. Assurons la sécurité pour sauver l'Histoire de
notre République !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 mars 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

- Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*
- que les Archives d'Etat de Genève sont la mémoire de notre Ville et qu'elles abritent de précieux documents;*
 - que ces archives publiques sont placées dans divers locaux et dans des conditions parfois risquées;*
 - que le rapport 2010 des Archives d'Etat fait état d'une importante fuite d'eau à l'Ancien Arsenal;*
 - que ce même rapport indique que « le dépôt situé dans une cave de l'Hôtel-de-Ville a été victime d'une inondation au mois de juin » 2010;*
 - que, toujours selon ce rapport, dans le bâtiment de la Terrassière, « la dalle du parking situé directement au-dessus des dépôts se fissure de plus en plus, ce qui a été signalé au DCTI »;*
 - qu'une autre importante fuite d'eau s'est produite au dépôt de la rue des Maraîchers,*

invite le Conseil d'Etat

- *à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat;*
- *à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité et la pérennité des Archives d'Etat.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les Archives d'Etat de Genève (AEG) conservent un patrimoine unique couvrant 1000 ans d'histoire, mais également des documents dont la valeur juridique nécessite leur préservation sur le long terme. Pour compléter les fonds anciens et les archives de l'administration, les AEG acceptent en don ou en dépôt des archives de la société civile. Elles remplissent ainsi leur mission fixée par la loi sur les archives publiques (LArch – ^{B 2 15}) du 1^{er} décembre 2000. Aujourd'hui, les AEG gèrent quelque 29 000 mètres linéaires d'archives, dans 7 dépôts disséminés à travers le territoire du canton, avec un accroissement annuel de 500 m en moyenne. Les AEG mettent ces documents à disposition du public, mais aussi de l'administration, dans le respect de la protection des données personnelles.

Depuis de nombreuses années, les conditions de conservation et de sécurité ne répondent plus à aucune norme en vigueur. Ce patrimoine se dégrade et risque tout simplement de disparaître, soit parce que des mesures de sécurité contre le feu, les vols ou des actes de vandalisme n'ont pas été prises, soit parce que les investissements liés au remplacement des machineries, par exemple, sont trop élevés pour être engagés. Cette situation est identifiée comme un des risques majeurs au département de la sécurité qui peut être évalué à plus de 20 millions de francs. Partout ailleurs, aussi bien en Suisse qu'en France, ce genre de problèmes se résout avec la mise à disposition de bâtiments conçus pour accueillir des archives. La prise de conscience des risques encourus se fait en effet plus vive à chaque catastrophe (cf. inondation des archives des services de l'état civil, des passeports et des naturalisations, le 19 juillet 2013, incendie de la bibliothèque municipale de Lausanne en 2013 ou encore, incendie d'une bibliothèque dans l'ancienne école de chimie à Genève en 2008). Le coût financier des catastrophes est difficile à évaluer. A titre d'exemple, il

convient de mentionner celui des archives de la ville de Cologne qui sont comparables à celles de Genève. En 2009, le bâtiment abritant les archives historiques s'est effondré. La municipalité a aujourd'hui dressé un bilan des opérations de sauvetage qui se chiffre à 1,2 milliard d'euros. Déterminer la valeur d'une seule pièce se révèle également un exercice difficile, puisqu'en principe les archives publiques ne devraient pas se trouver dans le commerce. Il existe toutefois quelques cas. En 2007, une lettre à la signature de Jean Calvin a été achetée sur le marché au prix de 70 000 euros. Cependant, l'essentiel se situe ailleurs, puisque la valeur immatérielle de ce patrimoine n'est pas chiffrable. En outre, l'importance historique de ces fonds d'archives dépasse les frontières genevoises. L'exemple le plus évident est celui du rôle de la cité dans l'histoire de la Réforme. Négliger ce patrimoine, c'est donc prendre une responsabilité vis-à-vis des Genevois, mais aussi du reste du monde.

Les AEG mènent une politique de numérisation ambitieuse (plus de 280 000 images en ligne en 2012); elles conduisent un projet d'archivage numérique en collaboration avec les Archives fédérales suisses. Elles réalisent également des programmes de numérisation et de restauration grâce à un financement mixte ou à des subventions fédérales. Enfin, les AEG collaborent régulièrement avec l'Université de Genève pour l'organisation de colloques historiques ou l'édition d'ouvrages scientifiques. Les prestations de ce service sont donc résolument tournées vers le public et leurs qualités unanimement reconnues.

Le 22 octobre 2012, la Cour des comptes a été saisie pour mener un audit sur l'état des locaux occupés par les AEG. Dans sa décision datée du 31 mai 2013, la Cour relève tout d'abord que la tâche de conservation des archives publiques incombe au Conseil d'Etat. Ensuite, elle mentionne le fait que, suite au rapport de la commission des travaux et à l'adoption par le Grand Conseil de la motion M 2080-A, le 21 mars 2013, le Conseil d'Etat est tenu de présenter au Grand Conseil un rapport écrit d'ici au 21 septembre 2013. La Cour des comptes renonce donc pour l'instant à entreprendre un audit approfondi, mais se réserve toutefois la possibilité de revenir sur la question, en fonction de la suite donnée à ce dossier par le Conseil d'Etat.

Compte tenu de la situation actuelle et des risques encourus, résultats de plusieurs dizaines d'années d'inaction, le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre sans tarder le processus qui devrait aboutir, à l'horizon 2021, à la construction ou à l'aménagement d'un bâtiment dédié aux AEG, prenant par exemple le nom de « Hôtel des sources ». Un financement mixte devrait permettre de résoudre une partie de la question budgétaire, particulièrement délicate à l'heure où le Conseil d'Etat doit également prévoir le financement

d'autres investissements prioritaires. Des contacts positifs ont déjà été pris avec plusieurs acteurs privés à ce sujet, l'objectif étant de financer au moins la moitié du projet grâce aux apports autres que strictement publics. Enfin, la réalisation d'un « Hôtel des sources » aurait deux conséquences immobilières. L'Etat renoncerait à la location actuelle d'un dépôt d'une surface de 2 000 m², sis à la rue des Maraîchers. En outre et surtout, les AEG quittant la Vieille-Ville, c'est un bâtiment unique et prestigieux, soit l'Ancien Arsenal, et un immeuble entier sis à la rue du Soleil-Levant, qui pourraient alors être réaffectés et mis en valeur.

Dans l'intervalle, dès 2015, des travaux de modification ou d'installation de systèmes de traitement d'air, voire d'isolation ou d'étanchéité, seront effectués dans les locaux susmentionnés pour garantir des conditions normales de conservation de ce patrimoine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER